

Vol. 2, No. 1, avril 2026



REVUE LE
FROMAGER

Le Fromager

Revue des Sciences humaines
et sociales, Lettres, Langues
et Civilisations

Fréquence :

TRIMESTRIELLE

ISSN-L : 3079-8388

ISSN-P : 3079-837X

Editeur :

**UFR/Lettres et Langues de l'Université Alassane
Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire)**

WWW.REVUEFROMAGER.NET

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

Directeur de publication

DANHO Yayo Vincent
Maître de Conférences
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire de la rédaction

KOUAMÉ Arsène

Web Master

KOUAKOU Kouadio Sanguen
Assistant, Ingénieur en informatique, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Comité scientifique

ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny
ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
BATCHANA Eshohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
GOMA-THETHET Roval, Maître de conférences, Université Marien N'Gouabi de Brazzaville
GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou
KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny
Klaus van EICKELS, Professeur titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg (Allemagne)
KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro
LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'Gouabi de Brazzaville
NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I
N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'Gouabi de Brazzaville
SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly

SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

Comité de rédaction

ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Félix Houphouët-Boigny

DJAMALA Kouadio Alexandre Histoire, Assistant, Université Alassane Ouattara

EBA Axel Richard, Maître-Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara

KONÉ Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara

KOUAME N’Founoum Parfait Sidoine, Maître-Assistant, Histoire, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d’Ivoire)

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara

KOUASSI Koffi Sylvain, Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara

MAWA-Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

N’SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N’gouabi de Brazzaville

OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara

OZOUKOU Koudou François, Maître-Assistant, philosophie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d’Ivoire

Comité de lecture

ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

DEDE Jean Charles, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

DJAMALA Kouadio Alexandre, Assistant, Université Alassane Ouattara

EBA Axel Richard, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara

FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

GOMA-THEHET Roval, Maître de conférences, Université Marien N’Gouabi de Brazzaville

GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou

KOUAME N’Founoum Parfait Sidoine, Maître-Assistant, Université Peleforo Gon Coulibaly

KOUASSI Koffi Sylvain, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara

MAWA -Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'Gouabi de Brazzaville

N'GUESSAN Konan Parfait, Maître-Assistant, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny

NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'Gouabi de Brazzaville

NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I

OZOUKOU Koudou François, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké

SANOOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

POLITIQUE ÉDITORIALE

Le Fromager est une revue internationale qui fournit une plateforme aux scientifiques et aux chercheurs du monde entier pour la diffusion des connaissances en sciences humaines et sociales et domaines connexes. Les articles publiés sont en accès libre et, donc, accessibles à toute personne.

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Le Fromager n'accepte que des articles inédits et originaux en français ou en anglais. Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs.

Le manuscrit est remis à deux rapporteurs au moins, choisis en fonction de leur compétence dans la discipline. Le secrétariat de rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le Comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai — d'autant plus long que l'article sera parvenu plus tôt au secrétariat pour remettre la version définitive de son texte.

Les auteurs sont invités à respecter les délais qui leur seront communiqués, sous peine de voir la publication de leurs travaux repoussée au numéro suivant.

1. Structure de l'article

Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Fonction, Grade, Institution d'attache, Adresse électronique, Résumé en Français [200 mots maximum], Mots clés [5 mots maximum] ; Titre en Anglais, Abstract, Keywords ; Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche méthodologique), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Fonction, Grade, Institution d'attache, Adresse électronique, Résumé en Français [200 mots au plus], Mots clés [5 mots au plus] ; Titre en Anglais, Abstract, Keywords ; Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

2. Longueur de l'article

Quelle que soit la nature de l'article, sa longueur maximale, incluant aussi bien le texte principal que les résumés, les notes et la documentation, doit être comprise **entre 5000 et 8000 mots**.

3. Formats d'enregistrement et d'envoi

Tous les articles doivent nous parvenir obligatoirement en version numérique.

Texte numérique (Word et PDF)

3.1 Traitement de texte

La saisie de l'article doit être effectuée avec traitement de texte Word, obligatoirement en **police Garamond de taille 12, interligne simple (1)**.

La mise en forme (changement de corps, de caractères, normalisation des titres, etc.) est réalisée par l'équipe éditoriale de la revue. Les césures manuelles, le soulignement, le retrait d'alinéa ou de tabulation pour les paragraphes sont proscrits. Une ligne sera sautée pour différencier les paragraphes.

Pour la ponctuation, les normes sont les suivantes : un espace après (.) et (,) ; un espace avant et après (;), (:), (?), et (!). Les signes mathématiques (+, —, etc.) sont précédés et suivis d'un espace.

L'utilisation des guillemets français (« ») doit être privilégiée. Les guillemets anglais (" ") ne doivent apparaître qu'à l'intérieur de citations déjà entre guillemets.

Les chiffres incorporés dans le texte doivent être écrits en toutes lettres jusqu'au nombre cent. Au-delà, ils le seront sous forme de chiffres arabes (101, 102, 103...)

Les siècles doivent être indiqués en chiffres romains (I, II, III, IV, X, XX).

Les appels de note doivent se situer avant la ponctuation.

3.2. Le texte imprimé

Le texte comporte une marge de 2,5 cm sur les quatre bords. L'auteur peut faire apparaître directement les enrichissements typographiques ou avoir recours aux codes suivants : 1 trait : italiques 2 traits : capitales (majuscules) 1 trait ondulé : caractères gras. Le texte sera paginé.

4. Pagination

Le document est paginé de la page de titre aux références bibliographiques. Cette pagination sera continue sans bis, ter, etc.

5. Références bibliographiques

S'assurer que toutes les références bibliographiques indiquées dans le texte, et seulement celles-ci s'y trouvent. Elles doivent être présentées selon les normes suivantes :

5.1. Bibliographie

– Pour un ouvrage :

PICLIN Michel, 2017, *La notion de transcendance : son sens, son évolution*, Paris, Armand Colin.

– Pour un article de périodique :

IGUE Ogunsola, 2010, « Une nouvelle génération de leaders en Afrique : quels enjeux ? », *Revue internationale de politique de développement*, vol. 1, No. 2, p. 119-138.

– Pour un article dans un ouvrage :

ZARADER Marlène, 1981, « Être et Transcendance Chez Heidegger », in Martin KAPPLER (dir.), *Métaphysique et Morale*, Paris, L'Harmattan, p. x-y.

– Pour une thèse :

OLEH Kam, 2008, « Logiques paysannes, logiques des développeurs et stratégies participatives dans les projets de développements ; l'exemple du projet Bad-Ouest en Côte d'Ivoire », Thèse unique de doctorat, Institut d'Ethnologie, Université Cocody, Côte D'Ivoire.

5.2. Sources

– Pour les sources écrites :

Nom de la structure conservant le document (Centre d'archives), fonds, carton ou dossier, titre du document, année (exemple : GGAEF — 4 (1) D39 : Rapport annuel d'ensemble de la colonie du Gabon, en 1939).

– Pour les sources orales :

Nom(s) et prénom(s) de l'informateur, numéro d'ordre, date et lieu de l'entretien, sa qualité et sa profession, son âge et/ou sa date de naissance.

6. Références et notes

6.1. Appel de référence

Dans le texte, l'appel à la référence bibliographique se fait suivant la méthode du premier élément et de la date, entre parenthèses. En d'autres termes, les références des ouvrages et des articles doivent être placées à l'intérieur du texte en indiquant, entre parenthèses, le nom de l'auteur précédé de l'abréviation de son prénom, l'année et/ou la (les) page(s) consulté(es), suivis de deux points. Exemple : (A. Koffi, 2012 : 54-55).

Si plusieurs références existent dans la même année pour un même auteur, faire suivre la date de a, b, etc., tant dans l'appel que dans la bibliographie : (A. Koffi, 2012a).

À partir de trois auteurs, faire suivre le premier auteur de et *al.* : (K. Arnaud et *al.* 2010). Quand il est fait appel à plusieurs références distinctes, on séparera les différentes références par un point-virgule (;) : (E. Kedar, 1978, 1989 ; E. Zadi, 1990).

6.2. Références aux sources

Les références aux sources (orales ou imprimées) doivent être indiquées en note de bas de page selon une numérotation continue.

6.3. Notes de bas de page

Les explications ou autres développements explicitant le texte doivent être placés en notes de bas de page correspondante (sous la forme : 1, 2, 3, etc.). Ces notes infra-paginales doivent être exceptionnelles et aussi brèves que possible.

6.4. Citations

Le texte peut comporter des citations. Celles-ci doivent être mises en évidence à partir de lignes ; retrait gauche et droite en interligne simple, en italique et entre guillemets.

– Les **citations courtes** (1, 2 ou 3 lignes) doivent être entre guillemets français à l'intérieur des paragraphes en police 12, interligne simple.

– **Les citations longues** (4 lignes et plus) doivent être sans guillemets et hors texte, avec un retrait de 1 cm à gauche et interligne simple.

– **Les Crochets** : Mettre entre crochets [] les lettres ou les mots ajoutés ou changés dans une citation, de même que les points de suspension indiquant la coupure d'un passage [...].

7. Les documents non textuels

7.1 Illustrations

L'ensemble des illustrations, y compris les photographies, doit impérativement accompagner la première expédition de l'article. En plus de chaque original, l'auteur fournira une copie aux dimensions souhaitées pour la publication : pleine page, demi-page, sur une colonne, etc. Au dos seront portés le nom du ou des auteurs, le numéro de la figure, l'indication du haut de l'illustration.

La justification maximale est de 120 mm de largeur sur 200 mm de hauteur pour une illustration pleine page. Les textes portés sur les illustrations seront en Garamond.

7.2 Dessins originaux

Ils seront soit tracés à l'encre de Chine, soit issus de traitement informatique imprimé dans de bonnes conditions. Dans ce dernier cas, on évitera les trames dessinées. Pour les objets lithiques, les croquis dits « schémas diacritiques » gagneront à être accompagnés des dessins traités en hachures valorisantes qui, eux, montrent la morphologie technique.

7.3 Documents photographiques

Les documents doivent être parfaitement nets, contrastés et être fournis sous forme de fichier numérique ; enregistrés pour « PC » (Photoshop ©/niveaux de gris 300 ppi ou bitmap 600 ppi/Tiff/taille de publication dans Illustrator © ou tout autre logiciel de dessin vectoriel/EPS/textes vectorisés).

7.4 Tableaux

La revue n'assure pas la composition des tableaux. Ils devront être remis sous forme de fichiers Acrobat © PDF (print/niveau de gris/taille de publication/300dpi) ou Illustrator © (EPS/niveau de gris/taille de publication/300dpi), respectant la justification et la mise en pages de la revue. Privilégier les fontes Garamond.

7.5 Échelles

Aussi souvent que possible, la représentation grandeur nature sera recherchée. Lorsque la réduction s'impose, l'auteur aura soin de prévoir une échelle de réduction constante pour une même catégorie de vestiges. Pour chaque carte ou plan, l'auteur donnera une échelle graphique, ainsi que la direction du Nord. Pour les objets dessinés ou photographiés, une échelle, si possible constante, accompagnera chaque pièce ou ensemble de pièces.

7.6 Titres des illustrations, photos et tableaux

Toutes les illustrations, toutes les photos et tous les tableaux doivent avoir des titres. Ces titres sont obligatoirement placés en dessous des illustrations, des photos ou des tableaux.

7.7 Légendes

L'auteur accordera un soin particulier à la qualité des légendes. Les illustrations, les photos, les tableaux et leurs légendes constituent souvent le premier contact du lecteur avec l'article. Les légendes doivent être placées en dessous des titres.

7.8 Appels des illustrations, photos et tableaux

Dans le texte, l'auteur doit obligatoirement indiquer l'appel aux illustrations, photos ou tableaux. Cet appel doit être en chiffres arabes : (fig. 1), (tabl. 2), (pl. 3 - fig. 4), etc.

Site internet de LE FROMAGER : <https://revuefromager.net/>
L'équipe éditoriale

SOMMAIRE

N'Zué Koffi Arsène GNA

Analyse comparative des facteurs socio-économiques influençant les parcours thérapeutiques des réfugiées centrafricaines et communautés hôtes congolaises 9-30

Fidèle Wendegouidi OUEDRAOGO

Compétition et représentativité culturelle à la Semaine Nationale de la Culture au Burkina Faso 31-47

Mlan Kouakou Pierre ANZIAN

Entre tradition ancestrale et modernité numérique : l'écartèlement identitaire du chrétien Agni moronou 48-65

Innocent Atehghang AFUHINGHANG

The grievances theory versus transnationalism and the Cameroon anglophone question: from 1961 to 2017 66-84

Sasso Sidonie Calice YAPI, Noël Jean Charles Abel YAPO

Médias Sociaux et Construction Identitaire des Étudiants à l'Université Virtuelle de Côte d'Ivoire : Entre Socialisation Numérique et Stress Académique 85-97

Bodji Georges Duvalier N'DRÉ, Nibé Dramane SILUÉ, Gahoun Brice Aubain GBODJÉ

Construction identitaire et médiatisation de la fête de Pâques par SOLIBRA 98-111

Soumaïla MARE

État, entre collaboration, concurrence et recentralisation : repenser la gouvernance de la culture et du tourisme au Burkina Faso 112-124

Adoté Akué AKPABIE

Précarités socioéconomiques et culturelles, stratégies politiques et déficit de consolidation démocratique au Togo 125-146

Sidiki COULIBALY, Lassana NASSOKO

La réception de la poésie française dans l'enseignement secondaire au Mali 147-158

Bi Naga Landry BOTTY

Nos sociétés contemporaines à l'épreuve des technologies émergentes : la révolution numérique, une nouvelle ère 159-170

Dié Octave MANIGA

Les transports collectifs urbains à Abidjan face aux effets de la crise socio-politique de 2002 171-183

Boubacar Bamba KEITA, Lassana TOURE, Sékou Amadou TRAORE, Brehima KEITA

Modélisation et prévision des tendances des dépenses de santé au Mali (2008–2022) à partir des séries temporelles 184-199

Michel EONE, Nicéphore Assoua ELAT, Jean Marie Obourou EBERE

Revivre de *Maât* : une solution africaine aux crises frontalières et migratoires entre le Cameroun et la Guinée Équatoriale (1968-2020) 200-217

Faustin GUEI, Philbert Kouadio KONAN, Karidia DIOMANDE, Jean-Aimée Assué YAO

Gestion des déchets solides, indicateurs environnementaux et risques sanitaires dans la ville de Bondoukou 218-234

Privat Sylvain BADELO, Guy Éric Anicet Quassy KOUAKOU

Pratiques agricoles des cotonculteurs et durabilité agroécologique dans le département de Korhogo 235-246

- MITAN, NGUEABAYE, NOUMBISSIE, FONKOUA**
Rôle des entrepreneurs tchadiens dans l'offre éducative : acteurs, stratégies et enjeux pour la gouvernance du système éducatif 247-265
- GANAME, KOUDOUGOU, OUEDRAOGO,**
Accès au foncier rural des femmes Mossé dans la province du Zoundwéogo région du Nazinon au Burkina Faso : entre normes sociales et réalités socio-économiques 266-284
- Rebecca Paule Jacqueline DO**
Conditions de détention et ses conséquences sur les détenus au pôle pénitentiaire d'Abidjan (PPA) 285-299
- Alfred Romuald GAMBOU, Yvette BAKINGU BAKIBANGOU**
L'éthique enseignante et les enjeux de la compréhension des ontologies plurielles des cultures 300-313
- Kouakou Daniel KOUAME, Kpassigué Gilbert KONE**
L'Église Confessante dans l'Allemagne Nazie : analyse historique et éthique d'une confrontation entre totalitarisme et conscience chrétienne 314-328
- Narcisse Rostand MIAFO YANOU**
Gouvernance militaire au Mali, au Burkina-Faso et au Niger et sens du présent 329-344
- Ibrahim POUNTOUGNIGNI**
L'hétérogénéité langagière comme facteur de la variation linguistique dans la francophonie négro-africaine : le cas de *Le fils-de-la-femme-mâle* de Maurice Bandaman et *La vie et demie* de Sony Labou Tansi 345-360
- Armel-Valéry TOGBO, Zana Moussa OUATTARA**
La démocratie à l'épreuve de la souveraineté : universalisme, particularisme et légitimation du pouvoir dans le discours politique de Teodoro Obiang Nguema 361-372
- Konan Chekinaël KONAN, Tinindia Kariatou YÉO**
La crise contemporaine des droits humains à l'épreuve de la responsabilité éthique : analyse philosophique d'Emmanuel Levinas 373-385
- Théodore HONBA**
La question de l'être comme urgence dans la philosophie contemporaine 386-397
- Nadine Carole NGON**
Mémoire, héritage et résistance culturelle bantu au Brésil 398-409
- Yao Célestin KOUAKOU**
La citation dans *quand on refuse, on dit non*, d'Ahmadou Kourouma : entre citation d'autorité et citation référentielle, un artifice pour une appropriation discursive 410-426
- Kobéna Fiéni Jean-Jacques KRA, Guikahué Daniel BISSOU**
De l'enclavement à l'attractivité : repenser le développement touristique du district du Zanzan par une approche systémique 427-442
- Yao Dieudonne KOUASSI, N'dri Yann Cedric KOUADIO, Yves Ayereby AYEREBY**
Analyse des impacts environnementaux de la dynamique récente du climat dans le département d'Adiaka 443-458
- Abras Rahama HAMIDE**
Alphabétisation fonctionnelle et réinsertion socioprofessionnelle des femmes en situation de prostitution dans la ville de N'Djamena 459-478

Gouvernance militaire au Mali, au Burkina-Faso, au Niger et sens du présent

Narcisse Rostand MIAFO YANOU

PhD.

Philosophie

Dépt-Socio/FALSH/ Université de Ngaoundéré

narcissemiafo@gmail.com

Résumé

La présente réflexion entend montrer que certes signalétique d'une crise de l'État, la gouvernance militaire au Mali, au Burkina Faso et au Niger recèle néanmoins une certaine unité de sens. Aussi quelle logique symbolique et art politique sous-tendent cette vue des choses ? Si la démocratie conviendrait à la bonne gouvernance des États africains, il reste qu'à l'esprit présent, la mal gouvernance y domine toujours. Générique de leur flétrissement au point de nourrir le questionnement sur la pertinence de la démocratie en Afrique, cet état des choses a ouvert leurs terrains politiques à l'irruption des militaires dont la gouvernance concurrence sérieusement leur gouvernance civile antérieure. Recourant à la critique et l'analyse comme cadre méthodologique, cet enjeu heuristique tient d'une part à la logique symbolique de leur accueil populaire comme prisme d'hominisation des citoyens et de légitimité de leur accès au pouvoir, et, d'autre part à l'art politique induit par leur travail de reconquête politique de la souveraineté desdits États. Mais il n'échappe pas que cette forme particulière de gouvernance mériterait au final de déboucher sur une gouvernance civile à la consubstantialité réellement démocratique.

Mots-clés : Démocratie, États africains, gouvernance civile, gouvernance militaire, souveraineté

Abstract

This reflection intends to show that while certainly indicative of a state crisis, military governance in Mali, Burkina Faso and Niger nevertheless conceals a certain unity of meaning. Also what symbolic logic and political art underlie this view of thing? If democracy would suit the good governance of African states, that fact remains that today, bad governance still dominates there. Generic of their withering to the point of fueling questions about the relevance of democracy in Africa, this state of affairs has opened their political terrain to the irruption of the military whose governance competes seriously with their previous civilian governance. Using criticism and analysis as a methodological framework, this heuristic issue is due on the one hand to the symbolic logic of their popular reception as a prism of hominization of citizens and legitimacy of their access to power, and, on the other hand to the political art induced by their work of political reconquest of the sovereignty of said States. But there is no escaping the fact that this particular form of governance would ultimately deserve to lead to civil governance with truly democratic consubstantiality.

Keywords : African states, civil governance, democracy, military governance, sovereignty

Introduction

La thématique objet d'analyse ici à savoir « Gouvernance militaire au Mali, au Burkina Faso et au Niger et sens du présent », s'origine dans la récurrence singulière depuis 2020 des coups d'État militaires en Afrique. Il s'agit d'un phénomène non marginal qui, révélateur de la crise de l'État en ce haut lieu, marque sa scène politique dont son présent en rapport au Mali (2020, 2021), au Burkina-Faso (2022) et au Niger (2023) rendent compte de sa réalité. S. Chamkhi (2023 : 172) aurait ainsi raison de dire que : « En Afrique, le caractère apolitique des militaires est très théorique. L'implication des militaires en politique a longtemps été la norme plutôt que l'exception. La plupart des États africains ont été confrontés à l'ingérence politique de l'armée. ». Ainsi, par coup d'État militaire, C. Kaptchouang Tchejip (2023 : 84) désigne l'accession contrainte au pouvoir des militaires au moyen du recours aux armes, quand, N. R. Miafo Yanou (2024 : 500) y voit l'accession des militaires à la direction de l'État en négation des dispositions constitutionnelles établies.

Sans doute, la récusation des coups d'État militaires comme mode de dévolution du pouvoir en Afrique requiert à la lumière de A. Essono Ovono (2012), S. Chamkhi, (2023), C. Kaptchouang Tchejip (2023), F. Ebogo (2023b), F. J. Aïvo (2024) et A. Mbembe (2025) un sens en tant qu'ils innervent les cadres de vie dans le repliement de la raison démocratique et la violation de la loi. Déjà T. Kounouho (2023 : 18) affirmait à ce titre que : « Pratique surannée digne d'une déloyauté aux valeurs de la civilité étatique internationale, les coups d'État contrarient dangereusement la pacification du jeu politique ; ils écornent littéralement la « civilisation des mœurs » et l'ancrage républicain de l'État. ». D'ailleurs parlant de cette forme de dévolution du pouvoir, A. R. Ondo (2023 : 145) précise que : « En dépit de nobles intentions qui interpellent des changements de régimes orchestrés par des militaires, d'un strict point de vue légaliste, « toutes les prises de pouvoir par la force » sont immorales, illégitimes et « condamnables avec la dernière énergie dans un État de droit. ». D'où conclue-t-il que l'antinomie qui existe entre la démocratie et le coup d'État querelle leurs contours interactionnels sur la base du coup d'État démocratique. A. Mbembe (2025) se rapportant à l'Afrique de l'Ouest arrive au constat que cette forme de dévolution du pouvoir y a favorisé l'éclosion d'un écosystème liberticide, quand la gouvernance militaire qui s'en suit est favorable à l'institutionnalisation des « États-casernes ». Renseigné par les expériences constituantes, les coups d'État militaires en Afrique, fussent-ils de la troisième vague (M.-A. Boisvert, 2022 ; E. Bamaze N'gani, 2024), sont chargés de nihilisme, car un coup d'État, dit É. Anceau (2009), quel qu'il soit est une violation de la loi.

Or partant des coups d'État militaires en Afrique, notre réflexion met une emphase sur la gouvernance militaire qui, eu égard au rationalisme de l'effectivité, ce réel social et politique, invite à ne pas totalement lui vider de sens. Il s'agit donc dans cette réflexion de dégager l'unité de sens

inhérente à la gouvernance militaire en cours au Mali, au Burkina Faso et au Niger, sans négliger *in fine* l'idée d'un retour à un régime civil démocratique. Allusion est faite à une unité de sens dont le prisme logique vide de sens au normativisme pour plutôt le recouvrir dans la correction de la gouvernance civile antérieure et la concurrence de celle en cours dans nombre d'États africains. Qu'il soit clair, notre propos ne prétend pas être une apologétique des coups d'État militaires en Afrique. En rappel, nous chérissons le vœu d'une Afrique adonnée à l'anti coup d'État (G. Sharp et J. Bruce, 2009). Mais en théoricien sur l'État et en rapport au renouveau du jeu intraétatique et interétatique inhérent à l'actualité politique africaine, notre propos n'est qu'une contribution analytique sur un phénomène aujourd'hui non marginal à savoir la gouvernance militaire. Dès lors, quelle logique symbolique et art politique sous-tendent cette vue des choses ? Mais, n'est-il pas d'intérêt qu'au final cette gouvernance particulière débouche sur un transfert du pouvoir d'État aux civils pour une gouvernance publique à la consubstantialité réellement démocratique ?

L'accession des peuples africains aux indépendances répondait à leur désir de vivre dans des États emprunts d'humanisation, de moralité, de sécurité et de souveraineté, et non pas seulement adonnés à la vie commune. Cette hypostase politique chère à leur civilité exprimera un idéal de gouvernance étatique. La gouvernance, baromètre actuelle de la gestion des États, est pratiquée sous les schèmes de mal ou de bonne gouvernance. Il est à déplorer qu'à l'observation du Mali, du Burkina Faso et du Niger, elle n'a de cesse d'émarger plutôt à la mal gouvernance. Ce qui porte en dérision le vœu de leurs peuples. C'est à ce titre que les différents coups d'État militaires y perpétrés entre 2020 et 2023, répondant à un appel de la rue, connaîtront un accueil populaire, car perçus par les citoyens comme un « ouf » de libération. Eu égard au pouvoir constituant originaire, cet accueil populaire compris en termes de « plébiscite des coups d'État » (Tindy-Poaty, 2025 : 212), recouvrira alors de légitimité les transitions militaires qui s'en suivront. Parlant de légitimité, elle sous-tendra l'entreprise militaire de reconquête politique de la souveraineté desdits États à travers des postures et des politiques publiques indépendantistes et souverainistes vis-à-vis de la France constituée d'après les accords coloniaux en leur État-patron (B. Badie, 2017). Mais parce que révélatrice d'une crise de l'État, cette gouvernance militaire mériterait au final de déboucher par le moyen de la constitutionnalisation de l'élection, sur une gouvernance civile réellement démocratique. La critique et l'analyse étant les ressorts méthodologiques à la prise en charge de cet enjeu heuristique.

1. Déshumanisation des Africains et accueil populaire des putschs militaires au Mali, au Burkina Faso et au Niger

Comprendre après analyse l'accueil populaire des putschs militaires au Mali, au Niger et au Burkina Faso comme émergeant à l'humanisation de leurs citoyens et à la légitimité des transitions

militaires en cours, passe par le retraçage de l'eurocentrisme dominant de l'ère moderne. Cet eurocentrisme nourrira ensuite les politiques et pratiques coloniales européennes en Afrique y compris celles postcoloniales ainsi que la gouvernance civile post indépendance de ces États.

1.1. De la colonisation à la gouvernance civile africaine : un espace-temps déshominisant des Africains

Avec la colonisation, la déshominisation de l'Africain en rapport à l'humanisation de l'Européen sera consacrée. Si l'humanisation (P. Ondoua, 2009) a rapport à la réalisation de l'homme valeur, c'est-à-dire consiste à reconnaître à l'homme une dignité absolue mêlée à son humanité et son autonomie, la déshominisation en tant qu'indignation de l'homme, son hétéronomie, au mieux sa réduction à un « sous-homme », en est le contraire. Cette déshominisation des Africains à la trame de la hiérarchisation des races servira de support à la colonisation. La colonisation qui, note A. Mbembe (2013 : 15-16), habituée à vaincre sans avoir raison, exigea des colonisés non seulement qu'ils changent leurs raisons de vivre, mais aussi qu'ils changent de raison, faisant ainsi d'eux des êtres en écart perpétuel. Allusion est faite ici à cette entreprise européenne qui dé-potentialisa les Africains de leur ontologie propre pour les repotentialiser d'une ontologie étrangère, les rendant *in fine* étrangers à eux-mêmes. Parce qu'elle opéra la *tabula rasa* de leur existant qui, à l'image de tout existant civilisationnel sous-tendait leur être-au-monde, elle ne fut que violente et brutale. Violente et brutale également dans sa pratique ruineuse du social et du politique africain ainsi que dans son habitude à les traiter comme des objets. D'où loin des hypostases européennes de civilisation, elle fut chargée de négativité : elle fut déshominisante des Africains, car elle fit d'eux des êtres aliénés (Njoh Mouelle, 1998 : 131), entendu comme des êtres autres que soi, fascinés ou mystifiés par cet autre.

Avec la colonisation donc, la déshominisation des Africains sera réelle. Mais la fin des années 1940 verra émerger à travers la décolonisation, leur volonté à rompre ce joug. C'est alors que la décolonisation sous-tendra les indépendances africaines génériques des États africains. Ce sont des États qui, à l'image du reste des États du monde, seront pourvus d'une constitution sous-tendant la légalité d'accession à sa direction. Avec l'avènement de l'État, le désir des peuples africains sera de vivre dans des États résolument emprunts à leur humanisation, à la moralité, la sécurité et la souveraineté sous des visées démocratiques. Or pour la plupart de ces peuples, ce désir n'émargera que très faiblement à une réalité concrète, car bien que sous peu différente du temps de la colonisation, leur déshominisation sera toujours d'actualité sous une démocratie apparentée beaucoup plus à un mirage (S. Chamkhi, 2023 : 179). D'une part, cette situation est inhérente aux acteurs exogènes, notamment occidentaux, qui par la politique de la dépendance que consacrent les accords coloniaux et la clientélisation, gardent tangible leur pouvoir dominant sur les États

africains et de maintien aux ordres de leurs dirigeants. D'autre part, elle incombe aux acteurs endogènes notamment les dirigeants africains, qui par la construction néo-patrimoniale du pouvoir et le traitement des peuples africains comme des sujets, établissent une relation sociale verticale ancrée à la négation de leur autonomie politique (A. Mbembe, 2013 : 75) et autonomie démocratique (G. Nootens, 2016). En rappel que par néo-patrimonialisme, dit B. Badie (2017, p. 23), allusion est faite à cette stratégie du dirigeant politique au pouvoir à s'approprier l'espace politique et à partir de là les principales ressources que comptent les espaces sociaux privés. Ce qui l'amène à transgresser aisément la frontière entre espace public et espace privé, d'où leur confusion qui, de l'avis de J.-F. Médard (1979), constitue l'essence même du néo-patrimonialisme. Par cette confusion entre ces deux domaines créant ainsi une zone d'indétermination du pouvoir, le dirigeant politique au sommet de l'État parvient à avoir le contrôle sur l'ensemble des forces vives locales. Il n'échappe pas que la logique de patrimonialisation en marche en Afrique tient d'abord à la faiblesse des ressources internes dont peut disposer le système politique par rapport à la part décisive occupée par les ressources externes relevant des États occidentaux. C'est donc ce climat de gouvernance publique arraisonnée joint à la crise sécuritaire d'ancrage djihadiste, qui entre 2020 et 2023 prêtera le flanc à l'irruption des militaires par des coups d'État sur le terrain politique au Mali, au Burkina Faso et au Niger.

En rappel que ces coups d'État militaires furent subséquents à des manifestations populaires des civils, des organisations citoyennes et de la société civile et leur appel de l'armée à s'emparer du pouvoir d'État pour la sauvegarde de la nation. D'où loin d'opérer une action unilatérale comme ce le fut le 24 mars 2013 en République centrafricaine lors du coup d'État militaire de Michel Djotodja en renversement de François Bozizé, les militaires dans ce cas ont surfé sur « la fluidité de la rue » (M. Dobry, 2009) en tant que ressource pour justifier leur irruption sur le terrain politique.

1.2. L'accueil populaire des putschs militaires, une expression du « pouvoir constituante de la rue »

Rapporté au Mali, au Burkina Faso et au Niger, du fait de la colonisation, la France gardait encore tangible une main mise sur ces États. Également, les régimes récemment renversés s'inscrivaient dans la logique néo-patrimoniale de gestion du pouvoir et la pratique remodelée de l'indigénat hérité de la colonisation. Ce sont toutes choses qui alors faisaient de la démocratie un mirage. C'est dans ce climat que leurs peuples à travers des manifestations de rue, solliciteront puis accueilleront en retour avec euphorie, leurs renversements par des coups d'État militaires. A l'éclairage de E. Bamaze N'gani (2024 : 995-996), il y a là l'horizon d'un profond ressenti exprimé par les citoyens de ces pays comme ayant été atteints dans le respect qu'ils ont d'eux-mêmes de par

le comportement politique de leurs gouvernants. Ce ressenti trouvera son cadre d'illustration au Niger en 2023 dans l'euphorie des populations aux côtés des putschistes militaires célébrant le retrait du pouvoir d'État des mains d'un président ne leur offrant même pas un minimum de décence malgré les richesses naturelles de leur pays. C'est une euphorie du type de celle rendant manifeste un ouf de soulagement après leur ras-le-bol d'être gouverné par un tel chef d'État. *A contrario* de J. J. Tindy-Poaty (2025 : 212), qui parlant du « plébiscite des coups d'État » l'assigne à un désenchantement de la démocratie, ce préalable dénote de ce qu'une telle euphorie populaire tire son sens du sentiment de libération des peuples de ces États pour leur hominisation désormais possible à travers une gouvernance militaire sous fond de justice sociale. D'ailleurs ce vœu de libération transparaissait déjà bien au sein de l'opinion populaire en ces États.

Si le premier prisme hominisant des peuples maliens, nigériens et burkinabè se situe dans le renversement par les militaires à leur demande des régimes déshominisants en place, d'où leur accueil avec euphorie, le second prisme se situe dans l'activité des autorités militaires au pouvoir à redorer le blason d'estime, de considération, de respect et de dignité qui leur est dû à l'image des autres peuples du monde. Ce qui par ailleurs est faiblement observé sous les gouvernances civiles en Afrique. Cette entreprise d'hominisation sous la férule militaire trouve son sens dans cet extrait du *Discours* du colonel Abdoulaye Maïga, Premier ministre par intérim du Mali, à l'occasion du *Débat général de la 77ème Session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York* :

Le Mali et son peuple ne seront pas des spectateurs face aux assauts et l'adversité : pour chaque mot employé de travers, nous réagirons par réciprocité, pour chaque balle tirée contre nous, nous réagirons par réciprocité. C'est à ce prix qu'une nouvelle ère sera une réalité, avec des solutions porteuses de changement pour relever les défis interdépendants, avec des États interdépendants et en valorisant l'Homme, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de propriété, de naissance ou de toute autre situation, tel que stipulé à l'Article 2 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. (A. Maïga, 2022).

Un tel discours chargé de sens hominisant a le mérite d'inscrire sous les schèmes de la gouvernance militaire, le peuple malien dans les cimes de l'humanité au même titre que les peuples occidentaux. On comprend à ce titre qu'au Mali, l'objectif du Comité national pour le salut du peuple (CNSP) comme l'indique sa dénomination, est d'œuvrer au salut du peuple malien qui avait été bafoué par l'ancien régime. Certes F. Ebogo (2023a : 9) voit plutôt en cette forme de gouvernance une confiscation des libertés publiques au nom d'un prétendu intérêt général.

En rapport au pouvoir constituant originaire, l'accueil populaire des putschs au Mali, au Burkina Faso et au Niger est un marqueur de la légitimité que confèrent leurs peuples aux transitions militaires instituées ensuite, même si les énergies intellectuelles dissonantes y voient là plutôt une immersion dans le prétorianisme (M. C. Embiede Eballa, 2023 ; A. R. Ondo, 2023 ; A.

Mbembe, 2025). Parlant de légitimité, elle est le quotient de crédibilité des autorités des transitions militaires pour justifier leur posture face aux forces vives nationales dissidentes, les organisations étatiques sous-régionales et la communauté internationale irrésolues à admettre comme telle la volonté de ces peuples souverains. Au Mali, l'affirmation de cette légitimité par les autorités de la transition militaire transparait dans cet extrait du *Discours* aux références déjà précisées plus haut du colonel Abdoulaye Maïga, Premier ministre par intérim du Mali : « Pour terminer, je dirai que le peuple malien a décidé de prendre son destin en mains. Il soutient pleinement le Gouvernement dans la Refondation du Mali ainsi que le retour à un ordre constitutionnel apaisé et sécurisé [...] à l'issue d'élections libres, crédibles et transparentes. » (A. Maïga, 2022). Sans doute qu'il est à constater ici le lien logique qui s'établit entre réception populaire des coups d'État militaires par les peuples (coup d'État intervenu à leur demande) et légitimité des transitions militaires qui s'ensuivent. Allusion étant faite à une légitimité issue de la « rue » plutôt que des « urnes » et leur conférant non sans réelle consubstantialité sous l'apologétique de la souveraineté populaire (G. Nootens, 2016), l'autorité suffisante pour la refondation de l'État et la gouvernance. C'est là une double refondation très faiblement observée sous les gouvernances civiles antérieures de ces États ainsi que nombre de celles en cours dans plusieurs États africains où la pratique de la mal gouvernance s'apparente à leur ADN.

En légitimant sous ces auspices les transitions militaires au Mali, au Niger et au Burkina Faso, leurs différents peuples affirment pareillement leur souveraineté. Allusion étant faite ici à la souveraineté comme essence et sens de leur être politique. S'il est admis que le nouveau constitutionalisme africain était censé, dit S. Chamkhi (2023, p. 169) : « [...] mettre fin à la violence dans l'accession au pouvoir et faire de l'élection la source unique de la légitimité. », d'où la constitutionnalisation de l'élection (Kaptchouang Tchejip, 2023, p. 83), force est de constater que cet exercice de la souveraineté du peuple légitimant la secousse institutionnelle (D. Ngalebaye, 2023) pour la « destruction-réfection » de l'ordre constitutionnel (A. Itoula Kifoumba, 2024/2, p. 188), échappe à ce formalisme constitutionnel admis. Certes sous le nouveau constitutionalisme, la volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics et celle-ci doit s'exprimer par la voie des élections. Or il n'est pas moins vrai que cette même volonté conserve cet en soi originel lorsqu'elle passe outre le formalisme juridique que constituent les élections. Parce que souveraine en soi, la volonté du peuple dans son travail régénérateur de l'ordre existant en rapport à la situation concrète (C. Schmitt, 2000), échappe au formalisme juridique du normativisme (H. Kelsen, 1996) pour exclusivement s'inscrire au décisionnisme (C. Schmitt, 1988). C'est dire qu'elle y échappe non en raison de la normativité qui y est liée (norme préétablie), mais plutôt en vertu de la

normativité dont elle est en soi constitutive en dehors de toute norme existante. Telle est en effet l'unité de sens à conférer à cet exercice de la souveraineté du peuple en ces États.

2. Le travail de reconquête politique de la souveraineté des États

L'analyse de la reconquête politique de la souveraineté du Mali, du Burkina Faso et du Niger à travers l'exercice du pouvoir d'État par les militaires, induit de dégager d'abord les écueils à sa pleine expression commune à la plupart des États africains, puis de présenter l'art politique indépendantiste et souverainiste déployé par ces derniers pour son recouvrement effectif.

2.1. La dépendance : facteur d'aliénation de la souveraineté du Mali, du Burkina Faso et du Niger

Avec la création des États africains, c'est une nouvelle ère qui s'ouvre en Afrique en occurrence celle de la construction des États souverains. Parlant de la souveraineté, R. Denoix de Saint Marc (2004 : 4) dira que : « L'État s'incarne dans une organisation permanente destinée à procurer les moyens de la souveraineté et, tout d'abord, à faire respecter l'ordre public à l'intérieur des frontières, à assurer son existence vis-à-vis de ses partenaires dans le concert international. ». Renseigné par les expériences post coup d'État de la troisième vague au Mali, au Burkina Faso et au Niger, cette acception de la souveraineté y fut très faiblement effective. Même si à travers les traités de Westphalie, c'est le modèle occidental de la souveraineté qui sous-tend l'ordre politique international, ces États y émargeant certes, n'ont par ailleurs de cesse de voir comme la plupart des États africains, leur souveraineté aliénée sous ses logiques structurantes.

Parler ici d'aliénation de la souveraineté du Mali, du Burkina Faso et du Niger sous les logiques structurantes de l'ordre politique international, invite à examiner ses marqueurs en rapport à la dépendance. La dépendance par l'État étant son premier référentiel explicatif, est saisie, dit-il (B. Badie, 2017 : 35-36), selon un double contexte socio-politique. D'abord dans les propres espaces nationaux de ces États où les élites politiques au pouvoir appliquent une gestion néo-patrimoniale du pouvoir. Induisant un ordre social segmenté, des relations sociales verticales, le monopole et le contrôle non concurrentiel de la scène politique, cette forme de gestion du pouvoir établit certes une connexion entre elles et les dirigeants politiques des États du Nord, mais induit par ailleurs leur dépendance vis-à-vis de ces derniers. En outre dans l'espace international où les États du centre contrôlent les ressources de financement interne de ces États ouest africains à travers le monopole des institutions financières internationales à l'instar des Institutions de Bretton Woods (FMI et Banque mondiale), déterminent les normes internationales, les règles du jeu économique international, les flux internationaux, les orientations diplomatiques et les conditions d'accès à la scène internationale (B. Badie, 2017 : 36). De là nul doute n'est que ces États ouest africains sont étrangers à l'ordre politique international qui par ailleurs leur est imposé en aliénation de leur

souveraineté. Les sociétés occidentales, centre du système international, occupent en cela une même position de pouvoir et sont réunies par une même grammaire politique qui fédèrent leurs différences.

A la dépendance par l'État y est jointe la clientélisation dont le Mali, le Burkina Faso et le Niger, parce que parties prenantes de l'ordre politique international occidentalisé, y sont sujets. Cette fabrique politique tient à la modicité de leurs ressources internes générique de leur dépendance vis-à-vis des États occidentaux, d'où leurs rapports d'États-patrons et d'États-clients (B. Badie, 2017 : 36-50). En effet, la clientélisation induit un échange de faveur compris dans l'octroi par l'État-patron, des financements ou des biens indispensables à la survie de l'État-client, quand, en retour, l'État-client apporte les faveurs les plus diverses, que celles-ci concernent des contrats miniers, l'usage de son territoire ou celui du pouvoir symbolique qu'il détient en tant qu'État sur la scène internationale. Pour ces États d'Afrique de l'ouest, leurs faveurs en qualité d'État-client se rapportent très souvent à l'exploitation des diverses matières premières que regorge leurs sous-sols, à des facilités administratives pour la traversée de leurs territoires selon des visées géopolitiques de l'État-patron, ou encore à des concessions territoriales pour la construction des bases militaires. Pour ce dernier aspect, le Niger ayant connu près de 13 ans de présence militaire française sur son sol, en forment un exemple. Quant au premier aspect, le partenariat minier entre cet État et la multinationale française Areva aujourd'hui Orano et dont les débuts remontent à la création de la Somair¹ en 1968, y est illustratif. Si B. Badie (2017 : 37-41) assigne ces faveurs de l'État-client à une aliénation de son territoire à l'État-patron, elles traduisent en complétude une aliénation même de sa souveraineté.

Avec la logique clientéliste, la domination de l'État-patron transparait clairement par l'imposition à l'État-client de ses principes politiques, juridiques, géopolitiques, symboliques, axiologiques, éducatifs, économique, culturels et humains. En effet, c'est sa volonté de se voir reproduire ailleurs à l'identique sous l'affirmation de l'invisibilité de l'être propre de l'État qui le reproduit. La constitutionnalisation de la démocratie dès la décennie 1990 au Mali, au Burkina Faso et au Niger à l'exemple de la plupart des États d'Afrique francophones, puise certes au vent d'Est, mais largement aussi au diktat politique de la France signifié lors de la conférence de la Baule en 1990. L'idéologie libérale, la coopération militaire, le système éducatif, la monnaie, la langue, etc., ne sont pas en reste comme le témoigne la relation entre ces États ouest africains et la France constituée en leur État-patron dont les accords coloniaux constituent l'unité du sens. Sur un plan géopolitique, la logique clientéliste les oblige à soutenir les positions internationales de la France

¹ Cette structure minière est l'ancêtre d'Areva qui ne verra le jour qu'en 2001.

comme très souvent illustré lors des séances de votes à l'ONU, d'où l'idée de fidélité (B. Badie, 2017 : 42). La clientélisation les obligeant alors en toutes choses à prioriser leur relation avec la France. Ce sont toutes choses qui de fait aliènent leur souveraineté. Telle était donc la situation de ces États vis-à-vis de la France jusqu'aux différents coups d'État militaires perpétrés entre 2020 et 2023.

2.2. La souveraineté, creuset de la gouvernance militaire au Mali, au Burkina Faso et au Niger

La gouvernance militaire en cours au Mali, au Burkina Faso et au Niger s'inscrit dans la reconquête politique de leur souveraineté. Aussi c'est en adéquation à cela que E. Bamaze N'gani (2024 : 988) dit que : « Cette nouvelle vague de coups d'État militaires recèle un potentiel dans la marche de l'Afrique vers sa quête de soi. ». Face à la méprise de ces États sous leur gouvernance civile antérieure et la braderie de leurs ressources naturelles à la France par des contrats clientélistes, la reconquête politique de leur souveraineté porte sur la réappropriation par leurs peuples de leurs États en tant qu'entités indépendantes, et de leurs ressources minières naturelles. Cet extrait de l'interview accordé à la RTN le 26 décembre 2024 par le Président du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP), Chef de l'État, le général de brigade Abdourahamane Tiani y est illustratif :

Vous l'avez dit, on a l'impression, tout à fait juste parce que le Niger a osé, pour la première fois, depuis le 26 juillet 2023, dire qu'il assume pleinement la sécurité de son territoire. Malheureusement, l'adversaire que nous avons en face n'est pas le terrorisme, c'est surtout la France. La France habituée à disposer de tout au Niger, la France habituée à disposer au Niger des ressources humaines et naturelles à sa guise, à travers des accords dont nous savons tous les conditions dans lesquelles nos dirigeants passés étaient contraints de les signer. Mais l'occident continue malheureusement à regarder le Niger et au-delà du Niger, l'Afrique entière sous le prisme des années 1800 à 1960 pour certains, pour d'autres un peu plus tôt 1958, 1948. C'est un prisme de mépris où la puissance coloniale pense qu'elle a droit de vie ou de mort sur les peuples colonisés. (A. Tiani, 2024).

Il n'échappe pas que cette posture des autorités militaires nigériennes à savoir rompre avec le patronat déshominisant et spoliateur de la France sera commune à celles burkinabè et maliennes.

Face à la recrudescence de la crise sécuritaire que charrie le terrorisme transfrontalier précisément dans la bande sahélienne, le travail de reconquête politique de la souveraineté de ces États ouest africains, passe aussi par la souveraineté reconférée à leurs différentes forces de défense et de sécurité. A cet effet, la sommation de départ adressée aux forces militaires françaises présentes au Niger, sonne le glas de la dépendance sécuritaire et militaire de cet État vis-à-vis de la France (A. Tiani, 2024). Par la souveraineté retrouvée par leurs distinguées forces de défense et de sécurité, une nouvelle ère s'ouvre pour ces États. Quoi de plus normal quand il est admis que la souveraineté d'un État tient également à la capacité de ses forces de défense et de sécurité à assurer la sécurité de son territoire. J. Habermas (2014 :136) ne disait-il pas déjà que : « N'est souverain que l'État capable, à l'intérieur, de maintenir la paix et l'ordre, et, à l'extérieur, de défendre de *facto* ses

frontières. Il lui faut, à l'intérieur, triompher des puissances rivales [...]. ». Cela s'observe déjà progressivement au Burkina Faso et dans la qualité de la riposte des Forces armées maliennes (FAMA) lors des attaques terroristes d'avril 2026 dans les villes de Bamako, Kidal et Sévaré au Mali.

Malgré les vues dissonantes de A. Mbembe (2025), F. Ebogo (2023), A. R. Ondo (2023) et M. C. Embiede Mballa (2023), il n'échappe pas que les régimes militaires au Mali, au Burkina Faso et au Niger ont entrepris la rupture des accords coloniaux, la gestion néo-patrimoniale du pouvoir et la clientélisation induisant leur fidélité à la France sous lesquels croulent encore pourtant plusieurs États africains. Cette entreprise souverainiste, notamment vis-à-vis de la France dont l'essence et le sens de leurs rapports sont révélateurs d'une alliance subie et non choisie, sera exacerbée à travers la création le 16 septembre 2023 d'une confédération dite l'Alliance des États du Sahel (AES). Si l'AES marque la reconfiguration de l'architecture de défense mutuelle en Afrique de l'Ouest, ainsi que sa reconfiguration géopolitique et géostratégique, elle opère par ailleurs un renversement des rapports de force entre ses États constitutifs et leur ancienne métropole qu'est la France. L'AES au contenu de coopération interétatique en matière de sécurité et de paix, de diplomatie, et de développement, en parvenant à reconquérir politiquement la souveraineté de ses États constitutifs, en tant que la politique ici intègre l'économique, le minier, la défense, la diplomatie, l'éducation et le culturel, se présente sous la figure d'un « nihilisme réparateur ».

Certes les inconditionnels du déni d'intérêt aux transitions militaires objecteront que les États de l'AES, en procédant à la rupture du patronat français, l'on très vite retrouvé sous la férule protectrice de la Russie. Aussi parlerait-on en ce sens avec B. Kwete Prudence (2023) de l'Afrique comme un espace de projection et d'affirmation de la puissance renouvelée de la fédération de Russie. A ces derniers, rappelons que contrairement aux rapports entre la France et les États de l'AES qui, pour les seconds se voulaient ostracisant institutionnellement parlant et déshominisant de leurs peuples parce que consubstantiel à une alliance subie et non choisie portée par des relents coloniaux, entre la Russie et lesdits États il y a un changement de rapport. Ceci tient à ce que la Russie n'ayant pas colonisé d'État africain, elle ne saurait aujourd'hui entretenir avec ceux-ci à l'image de la France, un rapport d'ancienne puissance coloniale à ancienne colonie. La Russie étant elle-même sujette à l'humiliation sur la scène internationale depuis 2014 avec le début de la crise ukrainienne dans les régions séparatistes de la Crimée et du Donbass, elle ne saurait par suite entretenir avec ces États de l'AES un rapport d'humiliateur à humilié comme ce le fut avec la France. Mais plutôt, elle trouverait en ces États ouest africains des alliés afin de constituer une communauté d'humiliés adonnés au combat de la restitution de leur dignité bafouée. La Russie au regard du système international est certes un État-patron, mais elle ne l'est pas envers ces États de l'AES. Sinon comment comprendre qu'elle ne s'immisce pas dans leurs politiques intérieures

comme n'eut de cesse de le faire la France, et qu'en plus elle ne les contraint pas à s'aligner sur ses positions internationales comme le fit celle-ci, d'où elle n'exige pas d'eux la fidélité inhérente à la clientélisation. Ces trois marqueurs sont caractéristiques de la nature indépendantiste et souverainiste du rapport entre la Russie et ces États de l'AES, d'où il se veut un rapport d'État à État, de peuple à peuple figuratif d'une alliance choisie et non subie.

3. De la gouvernance militaire à la gouvernance civile à l'ancrage démocratique

Entendu que la gouvernance militaire au Mali, au Burkina Faso et au Niger requiert une certaine unité de sens non marginal aujourd'hui, il n'en demeure pas moins vrai que cette forme de gouvernance étatique, parce que voulue surannée par la raison normative devrait déboucher sur la gouvernance civile pour leur meilleur ancrage démocratique.

3.1. La gouvernance militaire et sa catégorie d'apories constitutionnelles

Certes la gouvernance militaire au Mali, au Burkina Faso et au Niger présente de nos jours une certaine unité de sens en concurrence sérieuse de leur gouvernance civile antérieure ainsi que de celle en cours dans la plupart des États africains. Or loin d'être un simple accident ou un simple produit du hasard, elle est le résultat d'une crise de l'unité de l'État dont rend compte le flétrissement de la collusion des habitus selon les termes de M. Dobry (2009), c'est-à-dire la rupture de l'entente mutuelle entre deux secteurs précis à savoir l'armée et le politique. Et là est justement son mal radical pour emprunter au corpus kantien. Sous la perspective clausewitzienne, le militaire, inféodé au politique civil, est tenu à son respect. Également, parce qu'expressive sous le nouveau constitutionnalisme de la crise de l'État, elle se veut surannée sous les voix de la raison normative.

C'est en ce sens qu'il est admis comme le relève B. Koffane Bayiha (2023 : 116) qu'au fondement du pouvoir politique se trouve non plus un monarque, mais un corps politique formé des citoyens qui le composent, d'où la base du pouvoir souverain émerge désormais aux critères de la démocratie. En référence à l'Article 21, alinéas 1 et 3 de la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*, ainsi qu'à l'Article 20, alinéa 1 de la *Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples*, il importe que les révolutions populaires en ces États ouest africains débouchent sur le transfert du pouvoir d'État aux civils. Allusion étant ainsi faite à un transfert du pouvoir d'État au terme d'un processus électoral transparent, impartial et inclusif à l'exemple de la transition politique militaire au Mali entre 1991 et 1992 dirigée par le lieutenant-colonel Amadou Toumani Touré. Cette opération politique (transfert du pouvoir) aux ressorts juridiques (constitutionnalisation des élections) aura en effet le mérite d'enraciner la pratique démocratique en ces États et d'inscrire la gouvernance civile à la consubstantialité réellement démocratique dans les cimes de leurs pratiques politiques.

3.2. États africains et gouvernance civile à la consubstantialité réellement démocratique

Afin de désubstantialiser l'idée aujourd'hui légitimement enracinée dans les esprits des peuples maliens, burkinabè et nigériens du militaire sauveur, homme providentiel en politique (J. J. Tindy-Poaty, 2025 : 205), au mieux incarnant la figure de l'homme politique porteur de salut, attendu et espérer par eux, il importe que les futurs régimes civils issus de leurs propres choix électoraux fassent de la gouvernance à la consubstantialité réellement démocratique un crédo. Allusion est ainsi faite à ce type de gouvernance dont toute l'essence, le sens et la finalité est d'émarger *stricto sensu* à la bonne gouvernance.

Parlant de bonne gouvernance, elle devrait, tel un impératif catégorique, porter en absolu dans les pensées et les pratiques politiques l'humanisation intégrale (P. Ondoua, 2009) des peuples maliens, burkinabè et nigériens en rupture à leur déshumanisation pratiquée sous la gouvernance civile antérieure ainsi que celle des Africains en général par celles en cours aujourd'hui dans la plupart des États africains. La pénalisation de la déshumanisation et la paupérisation des citoyens par les dirigeants de leurs États serait à cet effet salvatrice. La bonne gouvernance devrait également rompre avec la gestion néo-patrimoniale ancrée à l'ADN des régimes politiques civils antérieurs au Mali, au Burkina Faso et au Niger ainsi qu'à ceux de la plupart en cours en Afrique. Encore que la seconde est résolument antinomique à la première et querelle son sens démocratique. Pour se faire, l'inclusion par exemple de la société civile dans le processus de la gouvernance publique serait à ce titre une clé de succès si tant est qu'elle est un contre-poids au pouvoir d'État. Le déploiement d'une politique souverainiste en rupture des accords coloniaux et de la dépendance ravivant l'impérialisme occidental en Afrique, n'étant pas en reste. Cette entreprise souverainiste de reconquête de leur être-au-monde dans un système international occidentalisé et mû par la rationalité prédatrice des uns (forts) sur les autres (faibles), devrait faire sienne le détour vers la coopération Sud-Sud sous les ententes du Sud-global. À l'expérience, le Sud-global jouit d'une rationalité largement différente de la rationalité Nord-Sud. Tandis que les relations Nord-Sud émergent par leur essentialisme néocolonial et impérialiste à la logique de clientèle (Badie, 2017), d'où à la dépendance nécro-ontologique des États-clients vis-à-vis des États-patrons, les relations Sud-Sud ancrées à un essentialisme souverainiste des États, émergent quant à elles à la fécondité ontologique des uns et des autres, et au développement progressif des moins développés.

Dans la même veine, la répugnance de la corruption du politique (N. R. Miafo Yanou, 2023a), du favoritisme, du tribalisme, du clanisme et de l'achat des consciences, toutes choses ancrées au « mapartisme » (H. Mono Ndjana, 2018 : 42), participe également de la bonne gouvernance. La répugnance constitutionnelle des coups d'État s'exprimant dans les termes « du troisième mandat présidentiel » (E. Bamaze N'gani, 2024 : 994) ou du mandat présidentiel de trop,

n'est pas en reste. La saine gestion et redistribution des richesses nationales s'y compte également. A cela s'y joignent la réalisation de la volonté des peuples africains et, à l'éclairage de N. R. Miafo Yanou (2023b : 13-14), la responsabilité politique et juridique du dirigeant étatique, le refus de la pensée monolithique pour l'astreinte à la diversité d'opinions figurative du dialogue social, le pluralisme et la pratique de l'autonomie démocratique. Ce sont toutes choses dont le mérite serait en effet de contribuer à la réussite de la démocratie en Afrique pour une vie épanouie des peuples africains.

Conclusion

Si de l'avis de A. Mbembe (2025), la phénoménalité récente des coups d'État militaire en Afrique de l'Ouest y a favorisé un écosystème liberticide, il n'en demeure pas moins vrai que la gouvernance militaire au Mali, au Burkina Faso et au Niger recèle une certaine unité de sens en concurrence de leurs gouvernances civiles antérieures et de celles en cours dans nombre d'États africains. Allusion est faite à une unité de sens configurée à travers l'accueil populaire des putschs en ces États comme un « ouf » de libération des citoyens quant à leur déshomisation pérennisée sous leur gouvernance civile. Eu égard à une telle légitimité issue de « la rue » plutôt que des urnes, les militaires au pouvoir entreprennent la reconquête politique de leur souveraineté en rupture à leur dépendance systématique vis-à-vis de la France en particulier. Mais en dépit de cette unité de sens, cette forme particulière de gouvernance devrait à terme déboucher sur une gouvernance civile à la consubstantialité réellement démocratique portant en absolu la réalisation de la volonté du peuple et la gestion qualitative des affaires publiques à travers l'effectivité des bonnes pratiques dans l'exercice du pouvoir d'État. Recourant à la critique et l'analyse, ce travail s'inscrit dans le rationalisme de l'effectivité africain aujourd'hui.

Références bibliographiques

ANCEAU Éric, 2009, « Le coup d'État du 2 décembre 1851 ou la chronique de deux morts annoncés et l'avènement d'un grand principe », *Parlement[s]. Revue d'histoire politique*, No. 12, p. 24-42.

AÏVO Frédéric Joël, 2024, « L'ordre constitutionnel d'urgence dans les régimes militaires. À la lumière des coups d'État au Mali, au Tchad, en Guinée, au Burkina Faso, au Niger et au Gabon », *Revue de droit public*, No. 01, p. 155-166.

BADIE Bertrand, 2017, *L'État importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, CNRS.

BAMAZE N'gani, Essodina, 2024, « Contribution pour une appréhension des coups d'État militaires de la troisième vague en Afrique », *Revue Internationale du chercheur*, vol. 5, No. 1, p. 987-1025.

BOISVERT Marc-André, 2022, « Introduction », in M.-A. Boisvert (dir.), *Coups d'État en Afrique : le retour de l'uniforme en politique*, BulletinFrancoPaix, vol. 7, No. 1-2, p. 3-4.

Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

CHAMKHI Said, 2023, « La démocratie africaine face au dilemme des coups d'État militaires », *Revue Agora Afriques. Les « coups d'État » en Afrique de 1960 à 2021. Typologie, causes, conséquences et pistes de sortie durable*, Paris, L'Harmattan, p. 167-189.

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

DENOIX Renaud de Saint Marc, 2004, *L'État*, Paris, Presses Universitaires de France.

DOBRY Michel, 2009, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*. 3^e édition, Paris, Presses de Sciences Po.

EBOGO Frank, 2023a, Introduction générale, in Frank Ebogo & Célestin Kaptchouang Tchejip (dir.), *Coups d'État militaires : (dés)ordre prétorien et pouvoir politique en Afrique. Tome I : Sociologie et anthropologie des coups d'État militaires en Afrique*. Les actes des journées d'étude du département de science politique de l'Université de Yaoundé II, 12-13 décembre 2022, France, Connaissances et Savoirs, p. 7-9.

EBOGO Frank, 2023b, « Prénance et rémanence des putschs militaires dans la région sahélienne : vers une reconsidération de la rente sécuritaire », in Frank Ebogo & Célestin Kaptchouang Tchejip (dir.), *Coups d'État militaires : (dés)ordre prétorien et pouvoir politique en Afrique. Tome I : Sociologie et anthropologie des coups d'État militaires en Afrique*. Les actes des journées d'étude du département de science politique de l'Université de Yaoundé II, 12-13 décembre 2022, France, Connaissances et Savoirs, p. 11-43.

EMBIEDE EBALLA Marguerite Chantal, 2023, « Militarisation du pouvoir politique et résurgence des coups d'États en Afrique », in Frank Ebogo & Célestin Kaptchouang Tchejip (dir.), *Coups d'État militaires : (dés)ordre prétorien et pouvoir politique en Afrique. Tome II : Militarisme et géopolitique des coups d'États militaires en Afrique*. Les actes des journées d'étude du département de science politique de l'Université de Yaoundé II, 12-13 décembre 2022, France, Connaissances et Savoirs, p. 195-211.

ESSONO OVONO Alexis, 2012/2, « Armée et démocratie en Afrique, une relation ambivalente à normaliser », *Revue Afrique contemporaine*, vol. 2, No. 242, p. 120-121.

HABERMAS Jürgen, 2014, *L'intégration républicaine. Essais de théorie politique*, France, Fayart/Pluriel.

ITOUULA KIFOUMBA Alain, 2024/2 « Les coups d'État et le processus de rétablissement de l'ordre constitutionnel en Afrique », *Revue Afrique contemporaine*, No 278, p. 187-208.

KOFFANE BAYIHA Benoît, 2023, « Comment vivre dans une république en temps de crise : une analyse stratégique et politique de l'histoire de l'éthique de la gouvernance », in Adder Abel Gwoda (dir.), *De l'insociable sociabilité des identités au Cameroun. Paradigmes anciens et nouveaux défis*, Yaoundé-Cameroun, Éditions D&L, p. 103-124.

KAPTCHOUANG TCHEJIP Célestin, 2023, « La dévolution du pouvoir en Afrique de 1990 à 2023 : acceptation mitigée de la démocratie et résurgence des coups d'États », in Frank Ebogo & Célestin Kaptchouang Tchejip (dir.), *Coups d'État militaires : (dés)ordre prétorien et pouvoir politique en Afrique. Tome I : Sociologie et anthropologie des coups d'État militaires en Afrique*. Les actes des journées d'étude du département de science politique de l'Université de Yaoundé II, 12-13 décembre 2022, France, Connaissances et Savoirs, p. 79-121.

KELSEN Hans, 1996, *Théorie générale des normes*, trad. O. Beaud et F. Malkani, Paris, PUF.

KOUNOUHO Toussaint, 2023, « La diplomatie de la déviance. Réflexion sur l'action internationale des régimes issus des coups d'État au Burkina Faso, en Guinée et au Mali », *Revue Agora Afriques. Les « coups d'État » en Afrique de 1960 à 2021. Typologie, causes, conséquences et pistes de sortie durable*, Paris, L'Harmattan, p. 13-50.

KWETE PRUDENCE Bruno, 2023, « L'Afrique, un espace de projection et d'affirmation de la puissance renouvelée de la fédération de Russie », *Revue Internationale du Chercheur*, vol. 4, No 3, p. 1-17.

MAÏGA Abdoulaye, 2022, *Discours à l'occasion du Débat général de la 77^{ème} Session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York tenue le 24 septembre 2022*. https://www.un.int/mali/sites/www.un.int/files/Mali/rev_allocation_mali_agnu_24_septembre_2022_2.pdf Consulté le 28 janvier 2025.

- MBEMBE Achille, 2013, *Sortir de la grande nuit. Essai sur l'Afrique décolonisée*, Paris, La Découverte.
- MBEMBE Achille, 2025, « Les coups d'État en Afrique de l'Ouest ont favorisé un écosystème liberticide », *Le Monde* 30 du dimanche 12 – Lundi 13 janvier 2025.
- MEDARD Jean-François, 1991, « L'État néo-patrimonial en Afrique noire », in Jean-François Médard (dir.), *États d'Afrique noire : formation, mécanismes et crises*, Paris, Karthala, coll. « Hommes et sociétés », p. 323-353.
- MIAFO YANOU Narcisse Rostand, 2023a, « Malgouvernance sous la corruption du politique et sous-développement des États africains. Un plaidoyer pour la fabrique d'une gouvernance modèle en Afrique », *Revue Ivoirienne de Gouvernance et d'Études Stratégiques (RIGES)*, N° 18, p. 45-59.
- MIAFO YANOU Narcisse Rostand, 2023b, « Démocratie et bonne gouvernance en Afrique, un creuset du développement des Africains », *Revue Ivoirienne de Gouvernance et d'Études Stratégiques (RIGES)*, N° 20, p. 7-21.
- MIAFO YANOU Narcisse Rostand, 2024, « Les coups d'État militaires en Afrique : un nihilisme constitutionnel d'un pouvoir constituant », *Revue AKIRI*, N° 007, p. 499-517.
- MONO NDJANA Hubert, 2018, « L'écart et la norme, une approche d'éthique fondamentale », in Adder Abel Gwoda et Mazadou Oumarou (dir.), *Liberté et désordre en Afrique. Réflexions philosophique et géopolitique*, France, Connaissances et Savoirs, p. 17-50.
- NGALEBAYE Didier, 2023, « L'instabilité politique en Afrique postcoloniale : explication, justification et devenir phénoméno-prospectivistes », *Revue AGORA Afriques. Les « coups d'État » en Afrique de 1960 A 2021. Typologie, causes, conséquences et pistes de sortie durable*, Paris, L'Harmattan, p. 83-112.
- NJOH MOUELLE Ebenezer, 1998, *De la médiocrité à l'excellence. Essai sur la signification humaine du développement*, Troisième éditions, Yaoundé, Editions CLE.
- NOOTENS Geneviève, 2016, *La souveraineté populaire en Occident. Communautés politiques, contestation et idées*, Québec, Presses de l'Université Laval, Col. Diversité et démocratie.
- ONDOA Alex Renaud, 2023, « Providentialisme prétorien et militarisation du champ politique en Afrique. Une sociologie de la banalisation du « coup d'État démocratique » en Afrique Subsaharienne Francophone (ASF) », in Frank Ebogo & Célestin Kaptchouang Tehejip (dir.), *Coups d'État militaires : (dés)ordre prétorien et pouvoir politique en Afrique. Tome II : Militarisme et géopolitique des coups d'États militaires en Afrique*. Les actes des journées d'étude du département de science politique de l'Université de Yaoundé II, 12-13 décembre 2022, France, Connaissances et Savoirs, p. 141-193.
- ONDOUA Pius, 2009, *Existence et valeurs*. I. « L'urgence de la philosophie », Paris, L'Harmattan.
- SCHMITT Carl, 1988, *Théologie politique*. trad. Jean-Louis Schlegel, Paris, Gallimard.
- SCHMITT Carl, 2000, *La dictature*. trad. Mira Köller et Dominique Séglaud, France, Seuil.
- SHARP Gene et BRUCE Jenkins, 2009, *L'anti-coup d'État*, Paris, L'Harmattan.
- TIANI Abdourahamane, 2024, *Interview accordé à la RTN le 26 décembre 2024 par le Président du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP), Chef de l'État*. [En ligne] lesahel.org/inter Consulté le 11 février 2025 à 16h10 minutes.
- TINDY-POATY Juste Joris, 2025, « Plébiscite des coups d'État en Afrique : le militaire, homme providentiel ? », *ANYASA*, No 18, juin, p. 205-222.